

# ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

Au cours des dernières années, le Ministère a entrepris une démarche de réflexion et de consultation à l'interne et auprès de ses clientèles et partenaires afin de préciser les enjeux et les nouveaux besoins qui influenceront sur les systèmes de transport. Cet exercice l'a amené à revoir sa vision des transports, ses priorités d'intervention et a remis en cause ses façons de faire.

Au cours de l'année 2001, un document proposant une politique québécoise des transports sera soumis au gouvernement. Cette politique intégrera les principaux enjeux socioéconomiques, démographiques, technologiques, environnementaux, de sécurité et de financement auxquels est confrontée l'organisation des transports au Québec. Elle proposera une philosophie d'action et des grandes orientations gouvernementales qui, si elles sont retenues par le gouvernement, guideront les interventions ministérielles et celles de ses principaux partenaires au cours de la prochaine décennie.

Fort de cette démarche de réflexion et de consultation et par les défis posés, le Ministère retient, pour sa planification stratégique 2001-2004, trois grandes orientations :

- **Des systèmes de transport plus efficaces au service du développement socioéconomique du Québec et de ses régions.**
- **Des transports plus sécuritaires en collaboration avec tous les organismes privés et publics concernés.**
- **Une organisation plus performante afin d'améliorer les services à la population.**

# ORIENTATION 1

## DES SYSTÈMES DE TRANSPORT PLUS EFFICACES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS

Les transports jouent un rôle essentiel dans le développement du Québec ainsi que dans l'amélioration de la qualité de vie de la population. La satisfaction des besoins en transport signifie une desserte adéquate des collectivités et des entreprises dans toutes les régions du Québec, ce qui implique, entre autres choses, une industrie du transport des marchandises compétitive et des transports collectifs offrant des services de qualité, sécuritaires et au meilleur coût possible. Des systèmes de transport efficaces supposent une planification adéquate et des interventions en transport intégrées et harmonisées avec le développement des régions et des grands centres urbains du Québec. Pour y parvenir, le Ministère privilégie pour les prochaines années trois axes d'intervention qui guideront ses actions en transport.

Le premier axe d'intervention vise à améliorer la compétitivité du Québec dans ses échanges commerciaux sur les marchés nord-américains et outre-mer. Le deuxième axe d'intervention propose une vision intégrée des transports en appui au développement des régions et confirme l'engagement du Ministère à assurer la mobilité régionale des personnes et des marchandises. Enfin, le troisième axe d'intervention touche les problèmes de transport liés au développement des grandes agglomérations du Québec.

### **1.1 AXE D'INTERVENTION NO 1 : FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DU QUÉBEC PAR DES SYSTÈMES DE TRANSPORT PLUS EFFICACES POUR ACCÉDER AUX MARCHÉS EXTÉRIEURS**

Le Québec dépend pour son développement économique de sa capacité à commercer avec les marchés extérieurs. Il est géographiquement bien situé pour le commerce avec l'Ontario, les États du Nord-Est américain et les provinces maritimes. Cent millions de consommateurs potentiels se trouvent à moins de 1 000 km de Montréal. Le transport par camion est le mode le plus utilisé pour les échanges commerciaux entre le Québec et le reste de l'Amérique du Nord.

Les exportations représentent maintenant plus de 58 % du PIB du Québec. À cet égard, les coûts de transport, éléments importants du coût de production, vont souvent conditionner la compétitivité de nos produits sur les marchés. Pour demeurer concurrentielle, l'économie québécoise doit pouvoir compter sur des infrastructures efficaces pour les différents modes de transport.

Le Ministère entend faciliter l'accès des pôles économiques du Québec aux marchés extérieurs. Pour ce faire, il améliorera la qualité des infrastructures et des réseaux qui sont stratégiques pour le développement des échanges commerciaux entre les régions et les marchés étrangers. Il accroîtra l'efficacité du transport des marchandises en facilitant l'utilisation des différents modes de transport et en luttant contre la congestion. À cet égard, le Ministère mettra en œuvre les mesures prévues dans le Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal pour réduire, à terme, la congestion sur les axes routiers stratégiques de cette région.

# ORIENTATION 1

Pour atteindre ses objectifs dans la région de Montréal, le Ministère favorisera une plus grande participation du secteur privé dans la gestion et le financement de projets d'infrastructures de transport. Cela permettra le devancement ou l'accélération de projets majeurs très attendus, qui réduiront la congestion, faciliteront l'accès aux marchés extérieurs et contribueront au développement de notre économie. Une telle formule favorisera également l'émergence d'entreprises québécoises capables de réaliser en concession des projets d'infrastructures de transport partout dans le monde.

## Objectifs

### 1. Améliorer la qualité et le niveau de service du réseau stratégique québécois.

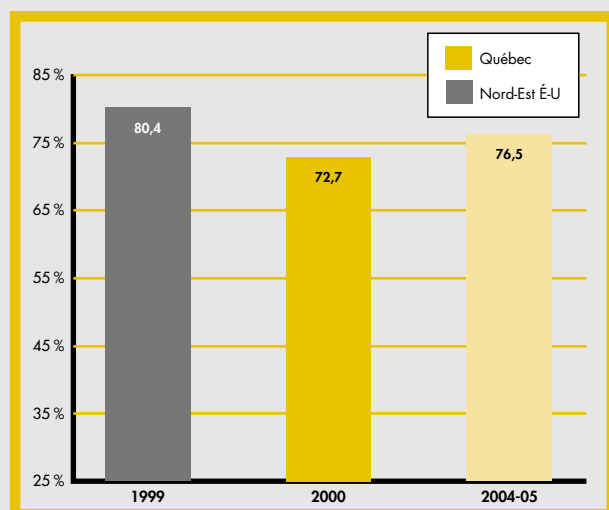
Résultats visés :

1.1 Réduire de moitié, d'ici 2005, l'écart actuel entre la qualité des routes du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur et celle des routes du réseau stratégique des États du Nord-Est américain.

## Indicateurs

- Écart entre la qualité des chaussées des routes du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur et celle des chaussées du réseau stratégique des États du Nord-Est américain.
- Écart entre la qualité des structures des routes du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur et celle des structures du réseau stratégique des États du Nord-Est américain.

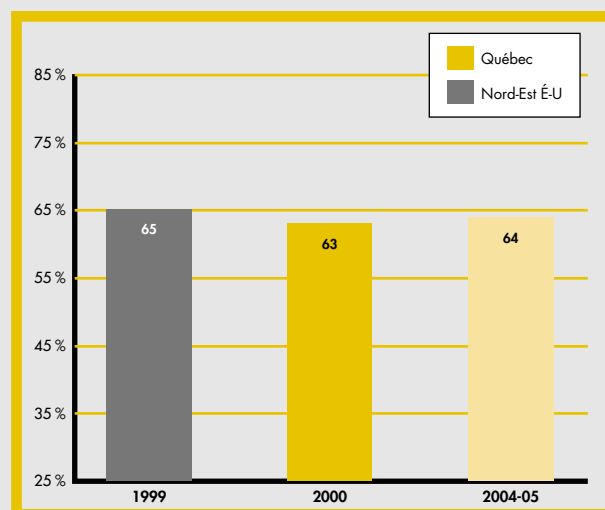
**RÉSEAU ROUTIER STRATÉGIQUE\***  
% des chaussées (km) en bon état



\*En soutien au commerce extérieur

SOURCE : MTQ

**RÉSEAU ROUTIER STRATÉGIQUE\***  
% des structures en bon état



\*En soutien au commerce extérieur

SOURCE : MTQ

## Objectifs

## Indicateurs

Résultats visés :

- 1.2 Contribuer à réduire à terme la congestion sur les routes du réseau stratégique montréalais par la mise en œuvre du *Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal*.
- Indice de congestion dans la région de Montréal (en cours d'élaboration).
  - État d'avancement des travaux prévus au *Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal*.
- 1.3 Accroître l'efficacité du transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport, notamment par :
- le maintien des lignes ferroviaires secondaires et par le soutien à des projets à caractère intermodal;
  - l'élaboration d'une politique de transport maritime avec les intervenants concernés;
  - la mise en œuvre, pour l'industrie du camionnage, de mesures d'harmonisation et de réciprocité avec les principaux partenaires économiques du Québec.
- Nombre de wagons circulant sur les voies ferrées réhabilitées grâce au *Programme d'aide à l'amélioration des infrastructures de transport ferroviaire*.
  - Nombre de projets à caractère intermodal réalisés ou en cours de réalisation.
  - Dépôt d'une proposition de politique du transport maritime au gouvernement.
  - Nombre de mesures d'harmonisation et de réciprocité pour l'industrie du camionnage mises en œuvre.
- 1.4 Accélérer la construction de nouvelles infrastructures de transport dans la région de Montréal par la réalisation de deux projets de concession en partenariat avec le secteur privé.
- Nombre de projets de concession en partenariat avec le secteur privé réalisés ou en cours de réalisation.

## **1.2 AXE D'INTERVENTION NO 2 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC**

Le développement économique du Québec est lié au dynamisme de ses régions et est donc tributaire de systèmes de transport efficaces, bien adaptés et bien intégrés. Le Ministère veut partager avec ses partenaires une compréhension des enjeux et des perspectives d'organisation des transports des personnes et des marchandises par grands ensembles régionaux. La réalisation des plans de transport régionaux offre la possibilité aux différents groupes d'utilisateurs d'exprimer leurs besoins et d'influencer les choix de transport.

Le Ministère contribue au développement socioéconomique du Québec en assurant le maintien d'infrastructures de transport qui permettent une desserte efficace et qui répondent de façon sécuritaire aux besoins de mobilité de chacune des régions. L'entretien adéquat du réseau routier revêt à cet égard une importance primordiale. Le Ministère accorde également une grande importance aux initiatives des organismes des diverses régions visant à améliorer et à intégrer les services de transport collectif et adapté. Il voit également à ce que soit assurée la desserte maritime et aérienne des régions éloignées tout au long de l'année, avec une préoccupation plus grande pour les régions de ressources.

Son apport au développement économique des régions se traduit également par une implication financière dans la réalisation de projets qui sont de nature à stimuler l'industrie récréo-touristique locale, notamment l'aménagement de la Route verte. Cette implication revêt encore plus d'importance pour le développement touristique de certaines régions de ressources.

### **Objectifs**

#### **2. Adapter les systèmes de transport et leurs niveaux de service afin de mieux soutenir le développement des régions.**

Résultats visés :

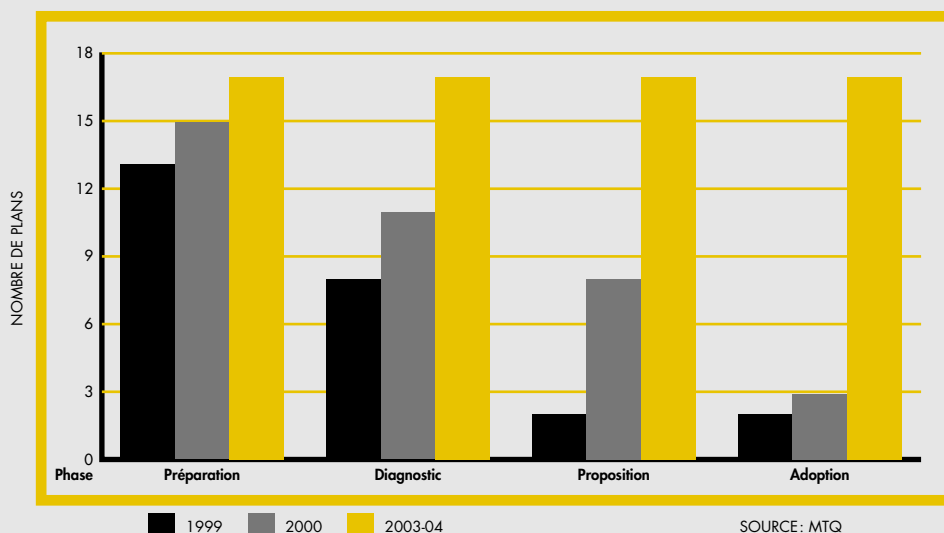
2.1 Soutenir le développement des régions en ciblant les interventions prioritaires en transport par l'adoption de 14 plans de transport régionaux.

### **Indicateurs**

- Nombre de plans de transport régionaux adoptés.

# ORIENTATION 1

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLANS DE TRANSPORT



## Objectifs

## Indicateurs

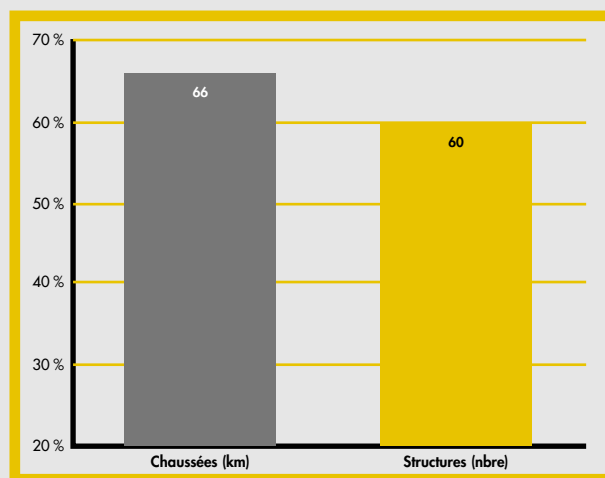
Résultats visés :

2.2 Maintenir la qualité du réseau routier supérieur québécois, notamment par des interventions soutenues d'entretien curatif et préventif.

- Proportion des chaussées du réseau routier supérieur québécois en bon état.
- Proportion des structures du réseau routier supérieur québécois en bon état.

## RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR QUÉBÉCOIS

% en bon état en 2000



# ORIENTATION 1

---

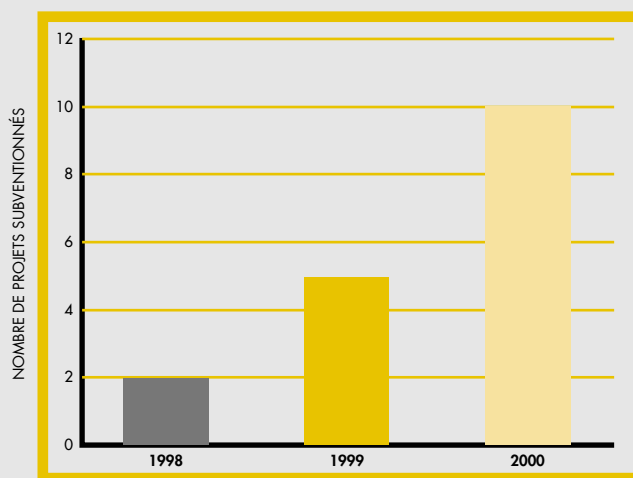
## Objectifs

## Indicateurs

Résultats visés :

- 2.3 Maintenir un service adéquat de transport aérien entre les régions et les grands centres.
- Nombre de liaisons aériennes régulières entre les régions du Québec et Montréal et Québec.
- 2.4 Faciliter l'intégration des services de transport des personnes selon les particularités des régions.
- Nombre de projets régionaux de mise en commun des services de transport de personnes subventionnés.

**INTÉGRATION DU TRANSPORT DES PERSONNES**  
Projets subventionnés

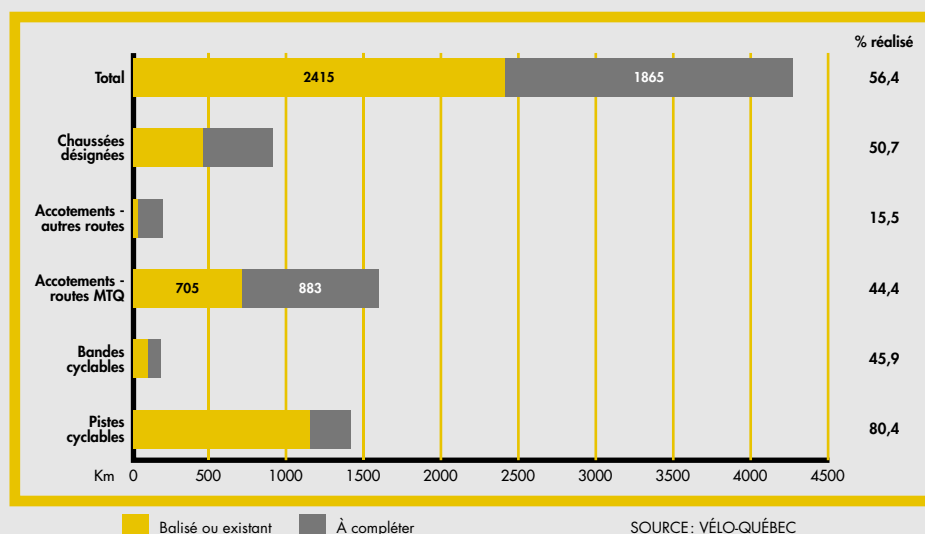


SOURCE: MTQ

- 2.5 Contribuer au cyclotourisme dans les régions par un apport financier à l'aménagement de la Route verte, qui sera terminé en 2005.
- Pourcentage du circuit de la Route verte réalisé.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA ROUTE VERTE EN 2000

Selon le type d'aménagement



### 1.3 AXE D'INTERVENTION NO 3 : ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE TRANSPORT DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Au Québec, les six grandes régions métropolitaines regroupent 66 % de la population et 68 % des emplois. Les perspectives de croissance démographique indiquent que cette situation se maintiendra. Les conséquences sont connues : étalement urbain, accroissement de l'utilisation de l'automobile, et par conséquent de la consommation d'énergie et des émissions de polluants, diminution relative de l'utilisation du transport en commun. Ce type de développement menace l'équilibre nécessaire à l'efficacité des systèmes de transport et à la qualité de vie.

Le Ministère entend contribuer à l'amélioration de la compétitivité économique des grandes agglomérations du Québec et de leur qualité de vie. Il s'engage à améliorer l'efficacité globale des systèmes de transport associés aux déplacements urbains des personnes et au transport des marchandises en privilégiant des mesures de réduction de la congestion, dont le covoiturage et l'utilisation accrue du transport en commun et des autres modes alternatifs à l'automobile.

Il entend également contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement en s'attaquant, entre autres, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables aux activités de transport. Le Ministère participera à l'effort collectif inscrit dans le Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. Il agira sur quatre axes d'intervention : améliorer l'efficacité énergétique du transport, favoriser le transfert modal, optimiser l'aménagement du territoire, éduquer la population et la sensibiliser au problème des changements climatiques.



## Objectifs

## Indicateurs

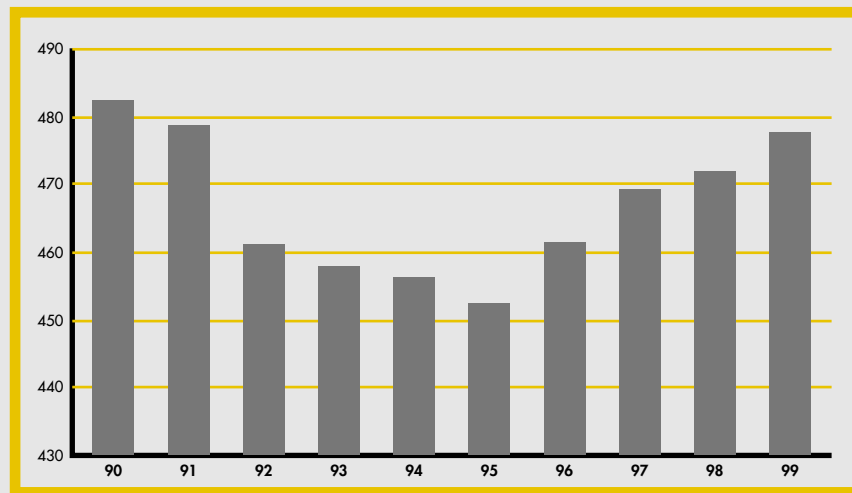
### 3. Faciliter les déplacements dans les grandes agglomérations tout en contribuant à la préservation de la qualité de vie et de l'environnement.

Résultats visés :

- 3.1 Accroître l'utilisation des modes de transport autres que l'usage individuel de l'automobile afin de limiter la congestion, notamment par l'adaptation des programmes d'aide financière au transport en commun.
- Achalandage du transport en commun.

#### TRANSPORT EN COMMUN – GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Achalandage annuel – millions de déplacements



SOURCES: RAPPORTS D'EXPLOITATION DES ORGANISMES; COMPILATION MTQ

- 3.2 Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux transports par la mise en œuvre des mesures prévues au *Plan d'action québécois sur les changements climatiques* touchant les transports.
- Pourcentage des mesures mises en œuvre du *Plan d'action québécois sur les changements climatiques* touchant les transports.

# ORIENTATION 2

## DES TRANSPORTS PLUS SÉCURITAIRES EN COLLABORATION AVEC TOUS LES ORGANISMES PRIVÉS ET PUBLICS CONCERNÉS

Au cours des dernières années, le Québec a amélioré la sécurité sur le réseau routier québécois. Ces résultats positifs ont été obtenus grâce à une meilleure concertation avec les divers intervenants, à l'implantation de nouvelles technologies, à l'amélioration des véhicules, à la sensibilisation de la clientèle, à l'adoption de comportements plus sécuritaires et à des interventions mieux ciblées sur les infrastructures routières. Malgré toutes ces améliorations, il y a encore trop de Québécois victimes d'accident sur les routes. C'est pourquoi le Ministère accorde toujours une priorité à la sécurité sur les routes du Québec.

Le Ministère entend intensifier ses efforts de concertation avec tous les intervenants et les partenaires concernés afin d'améliorer le bilan de la sécurité dans les transports par des actions mieux ciblées, plus efficaces et mieux harmonisées. La Société de l'assurance automobile du Québec, les municipalités et les corps policiers sont parmi les plus importants partenaires du Ministère en matière de sécurité dans les transports. Actuellement, le Ministère élabore, en collaboration avec ses partenaires, la nouvelle *Politique de sécurité dans les transports – volet routier* pour la période 2001-2005. Des stratégies seront mises au point et proposées dans le cadre de cette nouvelle politique. Le Ministère entend aussi poursuivre l'amélioration de ses interventions sur les infrastructures, autant en période estivale qu'en période hivernale.

En ce qui concerne les véhicules hors route, les motoneiges et les véhicules tout terrain, le Ministère intervient auprès des acteurs, associations, municipalités, propriétaires fonciers et utilisateurs, afin de s'assurer que ces loisirs se pratiquent en toute sécurité. Les actions du Ministère s'exercent principalement sur le plan de l'encadrement législatif et réglementaire ainsi que par la concertation et la sensibilisation. Le Ministère proposera, au printemps 2001, une réglementation portant sur les véhicules hors route. Le nouveau règlement établit des balises pour rendre l'utilisation des véhicules hors route sécuritaire et intègre toute la réglementation existante sur les motoneiges et les véhicules tout terrain.

### 2.1 ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

La Politique de sécurité dans les transports s'était fixée des objectifs ambitieux pour la période 1995-2000. Les efforts concertés de tous les intervenants et partenaires ont permis d'améliorer le bilan routier, mais les objectifs de réduction des morts et des blessés graves n'ont pas encore été atteints. Les efforts pour diminuer leur nombre seront poursuivis et même intensifiés.

*La Politique de sécurité dans les transports – volet routier 2001-2005* établira de nouveaux objectifs de réduction du nombre de morts et de blessés graves. Le Ministère retient dans son plan stratégique 2001-2004 les résultats visés dans cette politique, en portant également une attention particulière aux accidents impliquant des camions lourds. La réduction visée pour les morts et les blessés graves à la suite d'accidents correspond à 15 % de la moyenne des années 1995 à 1999.

## ORIENTATION 2

---

Au cours des prochaines années, le Ministère interviendra sur ses infrastructures routières, notamment en corrigeant les sites où il y a une fréquence d'accidents élevée. En raison de leur potentiel de réduction des accidents, diverses interventions seront réalisées, telle la correction de la géométrie de certains axes routiers (courbes, pentes, intersections, largeur de voies, installation de dispositifs de sécurité). En période hivernale, le Ministère se préoccupe particulièrement des opérations d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité des usagers. Quant aux interventions d'entretien d'été, la priorité sera accordée à celles qui ont un impact sur la sécurité.

### Objectifs

#### **1. Réduire le nombre de morts et de blessés graves dus aux accidents routiers d'ici 2005.**

Résultats visés :

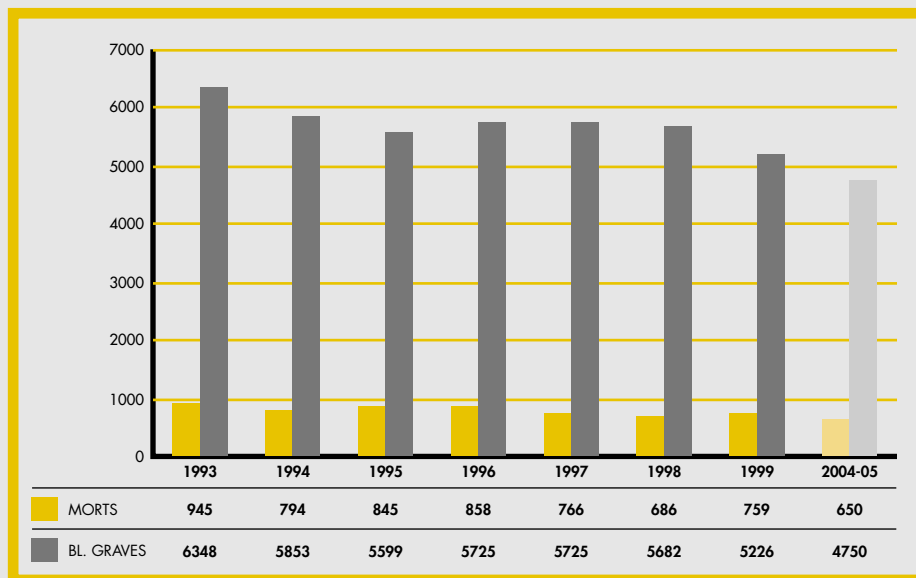
- 1.1 Contribuer à réduire le nombre de morts à 650 et de blessés graves à 4750 en 2005 sur les routes du Québec, notamment par :
- un entretien efficace et adapté à la densité de la circulation durant l'hiver;
  - la correction des infrastructures routières dans les sites où il y a une fréquence d'accidents élevée.

### Indicateurs

- Nombre de morts et de blessés graves sur les routes du Québec.
- Taux moyen de respect des niveaux de service pour l'entretien d'hiver sur les routes sous la responsabilité du Ministère.
- Nombre de sites à fréquence d'accidents élevée qui ont été corrigés.

## ORIENTATION 2

### NOMBRE DE MORTS ET DE BLESSÉS GRAVES POUR TOUS LES VÉHICULES (Hors réseau exclus)



SOURCE: SAAQ, Bilan statistique.

### Objectifs

Résultats visés :

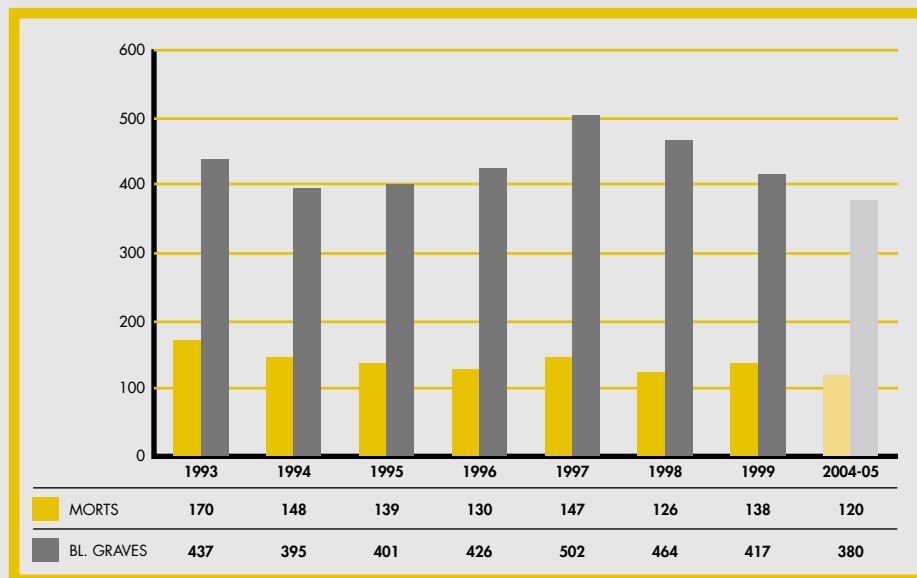
- 1.2 Contribuer à réduire le nombre de morts à 120 et de blessés graves à 380 dans les accidents impliquant un camion lourd en 2005, notamment par la mise en œuvre des recommandations de la *Table de concertation gouvernement-industrie sur la sécurité des véhicules lourds* s'adressant au Ministère.

### Indicateurs

- Nombre de morts et de blessés graves dus aux accidents impliquant un camion lourd.
- État d'avancement des mesures issues des recommandations de la *Table de concertation gouvernement-industrie sur la sécurité des véhicules lourds* s'adressant au Ministère.

## ORIENTATION 2

### NOMBRE DE MORTS ET DE BLESSÉS GRAVES DANS LES ACCIDENTS IMPLIQUANT DES CAMIONS LOURDS\* (Hors réseau exclus)



SOURCE: SAAQ, Bilan statistique.

\* >=3000kg et tracteurs

### Objectifs

### Indicateurs

Résultats visés :

1.3 Parmi les interventions d'entretien d'été, accorder la priorité à celles qui ont un impact sur la sécurité, notamment par le marquage, la réparation de glissières et le nivellement d'accotements en gravier.

- Nombre de kilomètres de marquage réalisés.
- Longueur des glissières réparées.
- Pourcentage des accotements en gravier dont le niveau a été ramené à celui du revêtement d'asphalte.

1.4 Favoriser une plus grande concertation entre les organismes privés et publics concernés par la sécurité en transport.

- Nombre d'interventions conjointes avec des organismes privés et publics concernés par la sécurité en transport.

# ORIENTATION 3

## UNE ORGANISATION PLUS PERFORMANTE AFIN D'AMÉLIORER LES SERVICES À LA POPULATION

S'inscrivant dans le nouveau cadre de gestion gouvernementale, le ministère des Transports s'engage à offrir des services de qualité aux citoyens et ainsi contribuer activement au développement social, économique et environnemental du Québec.

Il est interpellé par une multitude de changements, avec l'introduction de la gestion axée sur les résultats. Il doit adopter de nouvelles façons de faire, changer ses processus et ses méthodes de travail. Dans cette perspective, il est primordial qu'il mette en place les systèmes d'information appropriés, de même que des mesures d'adaptation à l'intention de son personnel. Le Ministère compte également augmenter sa performance en se basant sur l'expertise, le savoir-faire de ses employés et de la relève de même que la mobilisation de son personnel.

### **3.1 AXE D'INTERVENTION NO 1 : MIEUX SERVIR LA POPULATION**

Une Déclaration de services aux citoyens précise le niveau et la qualité des services que la population est en droit d'attendre du ministère des Transports. Celle-ci sera régulièrement consultée pour mesurer son degré de satisfaction à l'égard des services qui lui sont offerts. Ces consultations permettront au Ministère de corriger ou d'ajuster ses interventions afin de mieux répondre aux besoins exprimés. L'évaluation systématique des programmes permettra également de procéder aux ajustements nécessaires pour mieux répondre aux attentes.

## Objectifs

## Indicateurs

### 1. Améliorer la qualité du service à la population.

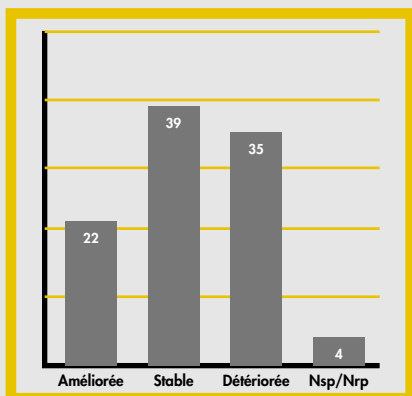
Résultat visé :

- 1.1 Augmenter la satisfaction de la population à l'égard des produits et services ciblés. • Taux de satisfaction de la population à l'égard des produits et services ciblés.

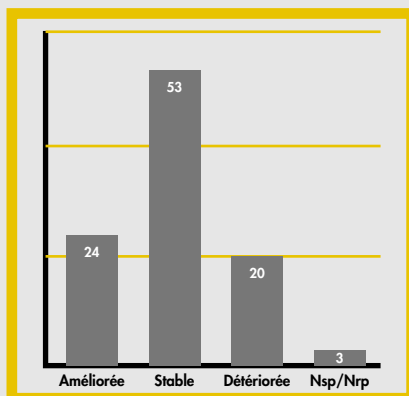
#### OPINION DES USAGERS DE LA ROUTE

Évolution en % au cours des cinq dernières années

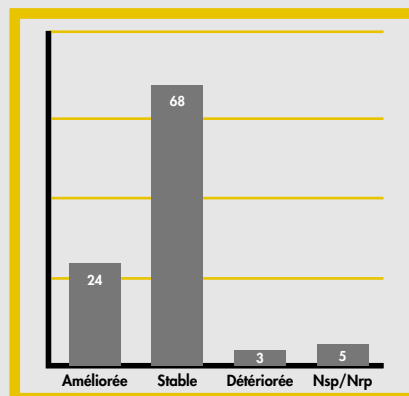
Qualité des chaussées



Sécurité routière

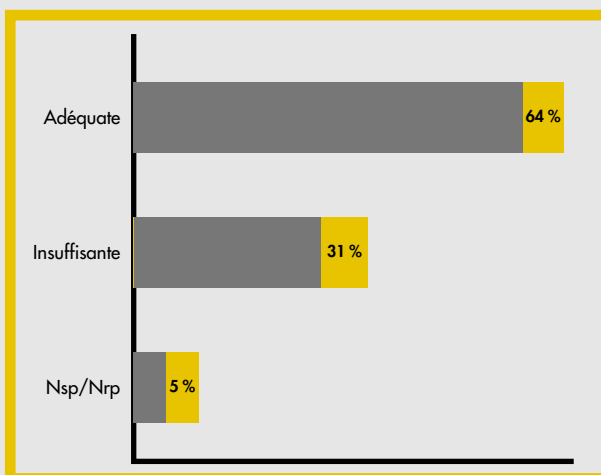


Signalisation de destination



SOURCE: MTQ, PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET SATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, AUTOMNE 2000.

#### INFORMATION DIFFUSÉE SUR LES TRAVAUX



### **3.2 AXE D'INTERVENTION NO 2 : IMPLANTER UNE GESTION DYNAMIQUE ET PLUS EFFICACE**

S'engageant à offrir à la population du Québec des services de qualité, le Ministère pratiquera dorénavant une gestion axée sur les résultats en laissant une plus grande liberté d'action et le choix des moyens aux gestionnaires. À cet effet, certaines unités opérationnelles disposeront de plus de marge de manœuvre grâce à la signature de conventions de performance et d'imputabilité. De plus, pour améliorer l'efficacité de l'organisation, le Ministère s'est engagé dans un processus de certification ISO touchant quelques unités, dont la gestion des chaussées, la gestion des structures et deux centres de services. Ce processus s'étendra à toutes les unités territoriales pour l'inspection des structures durant les trois prochaines années.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Ministère doit compter sur de l'information juste et accessible en tout temps. Il entend donc organiser l'ensemble de ses ressources informationnelles en un système d'information de gestion de manière à produire de l'information fiable, intégrée et accessible. À cet effet, il mettra en place une banque d'informations, la BIC, permettant un accès rapide et convivial aux multiples données. Afin de rendre plus efficaces les systèmes d'information, le Ministère entrevoit la réalisation et l'implantation de solutions administratives et informatiques (SAI), notamment celles de l'exploitation du réseau routier, de la géomatique et de la gestion financière et comptable. Enfin, il participe à la mise en place du nouveau système gouvernemental de gestion intégrée des ressources (GIREs).

Le Ministère reconnaît que la réalisation de l'ensemble de ses objectifs stratégiques est conditionnée par le développement du savoir-faire de son personnel. L'évolution des besoins en transport et l'émergence de nouvelles façons de faire exigent des compétences diversifiées et de nouvelles habiletés. Cette situation entraîne nécessairement des pressions accrues sur l'ensemble de l'organisation et exige l'introduction de mesures pour favoriser l'adaptation et la formation continues des employés. Dans ce contexte, il est impératif que chaque gestionnaire s'assure de mettre en place les mécanismes nécessaires pour conserver les compétences du Ministère et surtout de prévoir des mesures additionnelles dans les secteurs vulnérables où le recrutement s'avère difficile.



## Objectifs

## Indicateurs

### 2. Améliorer la performance de l'organisation.

Résultats visés :

2.1 Avoir mis en place la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble des directions du Ministère.

- État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de la gestion axée sur les résultats.

2.2 Améliorer l'efficacité opérationnelle du Ministère, notamment par la certification ISO des 14 directions territoriales pour l'inspection des structures et par la signature de trois conventions de performance et d'imputabilité.

- Nombre de directions territoriales certifiées ISO pour l'inspection des structures.
- Nombre de conventions de performance et d'imputabilité signées.

2.3 Avoir mis en place un système d'information de gestion intégré d'ici 2005.

- État d'avancement de la mise en place du système d'information de gestion intégrée : *Banque d'information corporative (BIC), Gestion intégrée des ressources (GIREs), Solution administrative et informatique (SAI).*

### 3. Assurer le développement du savoir-faire du personnel et préparer une relève capable de répondre aux nouveaux défis.

Résultat visé :

3.1 Maintenir l'expertise requise et assurer la relève, particulièrement dans les secteurs vulnérables.

- Pourcentage de nouveaux gestionnaires ayant suivi ou étant en voie de terminer le programme de formation des cadres du Ministère.
- Pourcentage des postes vulnérables quant à la relève ayant fait l'objet d'une action pour maintenir l'expertise.